

## **Liminaire et Compte-rendu du CSAL du 20/01/2026**

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du CSAL du 7 octobre 2025 : pour avis
  2. Les évolutions des missions de programmation, de contrôle et d'expertise : pour avis
  3. Actualités et Questions diverses
- 

### **Notre liminaire**

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, nous nous réunissons pour le premier CSAL de l'année.

A cette occasion, l'alliance **CFDT/CFTC** vous souhaite, ainsi qu'à tous les agents du département, nos vœux de santé et de prospérité.

Le passage en 2026 et le temps des vœux, ne nous feront pourtant pas oublier la régression des droits des agents : Augmentation abusive des tarifs de la restauration collective et nouvelle année qui s'ouvre sans budget, ce qui va poser toujours plus de contraintes pour les agents de la DDFIP 63.

Car cela ne sera pas sans conséquences sur le fonctionnement de nos services :

Les collègues devront une nouvelle fois, assimiler les modifications des règles fiscales sous la pression d'un délai raccourci, parce que les campagnes déclaratives ne seront pas décalées.

Nous réaffirmons que les agents de la DDFIP 63 sont d'excellents fonctionnaires, reconnus seulement en parole par l'exécutif de notre pays.

C'est sans doute pour cette raison qu'on leur demande encore des efforts en termes de charge de travail et toujours plus de sacrifices au regard des emplois supprimés.

C'est au prix souvent de leur santé et de leur équilibre psychique, et cela peut conduire malheureusement à des actes désespérés, et provoqués des drames trop nombreux, comme ce fut le cas en 2025.

La suppression de 550 emplois au sein de la DGFIP, programmée en 2026, rajoutera de nouveau de l'inquiétude et de l'anxiété chez les agents.

Notre rôle d'organisation syndicale sera de défendre encore davantage leurs intérêts moraux et matériels.

Venons-en maintenant à l'ordre du jour de ce CSAL et plus particulièrement sur le point N°2, soumis au vote.

L'alliance **CFDT-CFTC** prend acte de votre décision de faire évoluer les missions de programmation, de contrôle et d'expertise, mais se positionnera en votant contre.

Nous avons bien compris que l'arrivée de la facturation électronique obligatoire, qui redéfinira le processus de gestion et de contrôle à partir de 2027, justifie une réorganisation.

Nous craignons que le travail de ces agents consistue désormais, à longueur de journée, à exploiter les listes issues du Data-Timing, en sachant pertinemment que ces collectes via ces listes ne sont pas toujours efficientes.

De plus, les informations fournies à l'appui de votre dossier de présentation sont loin d'être assez approfondies.

Nombre de documents ne sont pas joints au dossier tels que les rapports de l'inspecteur hygiène et sécurité sur l'impact de ces réorganisations, celui du médecin de prévention et les arrêtés formalisant la fermeture des PCE.

De surcroît, plusieurs points dans les documents fournis restent flous :

- A combien de fiches 3909 se définit l'objectif de programmation et comment sera répartie cet objectif entre les différents services susceptibles de faire de la programmation ?
- Est-ce que tous les agents du PUC réaliseront également des instructions sur place, dans le cadre des RCTVA proposés par la cellule « expertise » ? Les vérificateurs seront-ils concernés par une modification de leurs missions ?
- Est-ce que les agents du PUC traiteront également des dossiers spécialisés comme les « modèles U » et les « intégrations fiscales » ? Car cette mission-là est très spécifique et doit s'accompagner impérativement de formations ?
- Concernant le SIE, à quelle date sera établi le cadre du protocole départemental ?

- Les agents du PCE antenne de RIOM pourront-ils bénéficier du maintien en résidence en absence de mutation ?

Pour conclure, Madame la Directrice Générale indique, dans ses vœux du 5 janvier 2026 présentés aux agents de la DGFIP, (*je la cite*) :

« De temps en temps, on pourrait mettre peut-être un peu plus d'humanité tout simplement dans les rapports entre les collègues ; pas toujours aller plus vite, mais prendre le temps aussi de s'écouter ».

Pour les représentants du personnels de l'alliance **CFDT/CFTC**, la valeur humaine est au coeur de leurs préoccupations et de leurs actions :

La revendication de la qualité d'être humain en tant que force de travail, tant en présentiel qu'en distanciel, doit rester la priorité.

Monsieur le Directeur, nous formons le souhait que vous entendiez ce vœux pieux, et que vous rappeliez à l'ensemble des chefs de service d'appliquer un management toujours plus humaniste et bienveillant à l'égard des agents du département.

De nouveau, l'alliance **CFDT/CFTC** réclame :

- toujours plus de sécurité pour les agents,
- l'arrêt des suppressions d'emploi et de l'annonce du non-remplacement systématique d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite,
- l'amélioration des évolutions et des promotions de carrière pour l'ensemble des personnels DGFIP,
- la défense du statut des fonctionnaires,
- le dégel du point d'indice et la revalorisation de la grille indiciaire,
- et le rétablissement d'une fiscalité juste et équitable, avec l'allègement des contributions pour les classes moyennes et les plus pauvres.

Plus que jamais ces revendications doivent être entendues.

Car, de toute évidence, le constat est sans appel :

Lorsqu'un Etat de droit s'affaiblit, il s'installe le scepticisme, le désordre et l'individualisme, des maux qui désagrègent insidieusement notre démocratie et qui affaiblissent la cohésion de notre nation.

---

*Notre Compte-rendu du CSAL du 20/01/2026*

**1. Approbation des procès-verbaux :**

\* Le PV du 7 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

**2. Les évolutions des missions de programmation, de contrôle et d'expertise ( PCE) :**

**Pour avis**

En préambule : L'essor de la programmation du data-timing, la perspective de la mise en œuvre de la facturation électronique et le renforcement de la dématérialisation notamment avec le projet PILAT conduisent à redéfinir la stratégie dédiée à la lutte contre la fraude par un profond changement de la chaîne du contrôle fiscal, et une professionalisation de la programmation.

Dans ce contexte, les pôles de contrôle et d'expertises (PCE) créés en 2016 comme acteurs de la programmation du contrôle fiscal des entreprises (opérations de contrôle fiscal externe, et expertise de dossiers complexes) doivent être réorganisés.

La DDFIP 63 a donc annoncé la création d'un pôle unifié (PUC) au 1<sup>er</sup> septembre 2026, afin d'assurer les missions de programmation, de contrôle sur pièces (CSP) et de contrôle fiscal externe (CFE) : Cela entraînera *la suppression des services du PCE et de la BDV*.

Cette réorganisation n'impactera pas la brigade de contrôle et de Recherche ( BCR).

A ce titre, le responsable de la Division Sécurité Juridique et Contrôle Fiscal (SJCF) a précisé que le PUC comportera deux équipes bien distinctes qui continueront à

travailler en étroite collaboration : 1 équipe de programmation et CSP, et 1 équipe « dite mobile » de contrôle fiscal externe (CFE).

Par ailleurs, l'expertise doit être séparée du contrôle fiscal, et cette mission sera repositionnée au sein des SIE dans des équipes formellement identifiées.

#### Effectifs du PUC:

- Encadrement par 2 cadres A+ ( 1 IP et 1 IDIV)
- équipe CSP d'initiative, programmation et CFE : 16 emplois de catégorie A ( 6 agents catégorie A venant du PCE + 10 agents catégorie A venu de la BDV)
- équipe programmation et CSP : 4 agents catégorie A et 1 agent catégorie B

#### Missions du PUC :

- Principalement la programmation.

Le CSP sera une activité induite par la programmation. Concrètement, un dossier programmé fera l'objet d'un CSP, qui pourra aboutir soit à un contrôle approfondi, soit à une rectification depuis le bureau.

Le PUC réalisera également les instructions sur place (ISP), dans le cadre du remboursement de crédits TVA (RCTVA) proposé par l'expertise et traitera des dossiers spécialisés («fiches 39-09 » et « intégration fiscale »).

#### Volet RH / Transfert d'emplois :

- 1 emploi de catégorie A sera transféré à la DIRCOFI ( programmation analyse risque) ;
- 4 emplois de catégorie A intègreront le SIE ;
- L'antenne PCE de Riom fermera et les agents pourront bénéficier de la prime de restructuration .

Une réunion d'information collective suivie de la tenue d'entretiens individuels est prévue prochainement, afin d'informer les agents concernés sur la participation au mouvement local d'affectation du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

#### Immobilier et logistique sur le site de Berthelot :

- Le PUC sera positionné au 1<sup>er</sup> étage aile B à la place du service BCR, déplacé au 2<sup>ème</sup> étage aile B
- Les agents du PUC seront équipés de bureaux réglables.

### Pilotage du projet :

- Des groupes de travail et des échanges réguliers entre divisions, et services auront lieu,

L'alliance **CFDT/CFTC** alerte sur plusieurs points : Travail à la chaîne sur des listes avec perte de prise d'initiative et de diversité fonctionnelle ; Risque d'asphyxie des cellules « expertise » entre mi-mai et fin juillet ( Période la plus chargée pour les RCTVA).

L'ensemble des OS présentes ont voté **contre** cette réorganisation à l'unanimité.

En recentrant la programmation sur des listes nationales et interrégionales, l'alliance **CFDT/CFTC** pense que la DGFiP fragilise l'analyse des spécificités locales et la complémentarité entre data-mining et connaissance de terrain. Dans ce contexte, l'alliance **CFDT/CFTC** restera pleinement mobilisée pour accompagner les agents et défendre leurs conditions de travail.

### 3. Actualités et questions diverses

1. Suite à la mise en ligne sur Ulysse d'une information sur « [les priorités de la formation](#) », et sur Ulysse 63, du plan inter-régional de formation ([PIF](#)), l'alliance **CFDT/CFTC** a demandé au service RH qu'un mél reprenant ces informations soit adressé à l'ensemble des agents du département, et que les chefs de services s'emparent du sujet, et l'évoquent notamment lors du prochain entretien d'évaluation-notation.
2. L'alliance **CFDT/CFTC** a rappelé l'importance de communiquer régulièrement auprès des agents de la trésorerie hospitalière concernant les modalités de leur démenagement à venir (Date non encore arrêtée, certainement au printemps 2026).
3. L'espace de co-working sur le site d'Issoire, utilisé par 2 agents, faisait l'objet d'une expérimentation depuis janvier 2025.

L'alliance **CFDT/CFTC** a demandé qu'un compte-rendu soit réalisé, puis présenté lors du prochain CSAL, afin que « l'accès » à cet espace puisse être proposé à d'autres agents, qui seraient intéressés.

*Vous avez des questions ? Des suggestions ? N'hésitez pas à nous contacter.*

*Vos représentants élus de l'alliance **CFDT-CFTC** :*

*Jean-Christophe LAGNIER / Cécile BRETTE*

*Contact : [cftc.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cftc.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr) ou [cfdt.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cfdt.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr)*

